

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: BIDAR, Bast (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2)
Envoyé: jeudi 18 janvier 2024 19:03
À: PERROT, Catherine (ARS-ARA); ARS-ARA-DOS-PHARMACIE; ARS-BFC-DOS-PHARMACIE; DUPONT, Hélène (ARS-BFC/BFC/DSP); DEYDIER, Odile (ARS-BFC/BFC/DSP); PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP); ROSSIGNOL, Fabien (ARS-BRETAGNE/DCTP); MAGNANT, Cécile (ARS-BRETAGNE/DCTP); LORHO, Anne-Marie (ARS-BRETAGNE/DCTP); ZAMPARUTTI, Patrick (ARS-BRETAGNE/DCTP); ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE; PHAM-BA, Anne (ARS-CVL); BARDET, Emmanuelle (ARS-CVL); LACROIX, Laurent (ARS-CVL); ARS-CORSE-INSP-REGION-PHARMA; COTE, Franck (ARS-CORSE); DAVESNE, Séverine (ARS-GRANDEST); VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST); MORITZ, Thomas (ARS-GRANDEST); VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST); PANDOLFO, Maryse (ARS-HDF); BLONDEL, Sylvie (ARS-HDF); GODINOT, Valérie (ARS-IDF); DOMAIN, Eline (ARS-IDF); MANSUY, Patrick (ARS-IDF); SIGNORE, Pascale (ARS-IDF); ARS-IDF-DOSSIER-PUI; AZARD, Julie (ARS-NA/DOS); AMBLARD, Raphaël (ARS-NA/DOS); NATY-DAUFIN, Philippe (ARS-NA/DOS); ARS-NA-PHARMABIO; ARS-NORMANDIE-DOS-DIRECTION; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); VIENNE, Monique (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); PI, Sabine (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); DOUZAL, Hélène (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); JACQ, David (ARS-PDL); GARDEL, Caroline (ARS-PDL/DOSA-AES); ARS-PDL-DOSA-AES; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); SAINT-MARTIN, Patrick (ARS-GUADELOUPE/DSS); BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA); Dos-ars-guyane@ars.sante.fr; KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE); PERON, Jean-Yves (ARS-REUNION); NORTIER, Aurélien (ARS-MAYT)
Cc: LESQUELEN, Anne (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2); BIDAR, Bast (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2); PERINAUD, Amelie (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2); Philippe Gendre
Objet: ARS | Sérialisation Connexions et transactions : Janvier 2024
Pièces jointes: Sérialisation PUI_Données Janvier 2024_ARS_VD.xlsx

Bonjour,

Tout d'abord, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Un grand merci pour les relances effectuées auprès des établissements de santé pour la mise en œuvre du dispositif de sérialisation.

A ce stade, en métropole, les taux d'enregistrement, de connexion et de transaction sont en progression :

- Le taux d'enregistrement est de 93% ;
- le taux de connexion est de 82% au cours des 3 derniers mois ;
- le taux de transaction est de 63% au cours des 3 derniers mois.

Vous trouverez ci-joint les éléments consolidés du mois de janvier 2024 (confidentiel).

Nous avons souhaité intégrer dans le fichier l'historique des PUI que nous avez identifiées comme « non concernées » (suppression, satellite, pas de PUI, pas d'autorisation...) par la sérialisation.

De la même façon, afin de poursuivre la démarche de mise en conformité, nous vous demandons de :

- Relancer les PUI non enregistrées pour qu'ils effectuent les démarches auprès de FMVO ;
- Demander aux PUI enregistrées d'engager les démarches de connexion ;
- Solliciter les PUI déjà connectées d'engager la démarche de désactivation des boîtes ;
- Une nouvelle fois, nous signaler les PUI qui ne seraient pas/plus concernées par le dispositif de sérialisation.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

Bien cordialement,

Bast Bidar et Amélie Périnaud

Le bureau accès aux produits de santé et sécurité des soins (PF2)

Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins (PF)

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

De : BIDAR, Bast (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2) <Bast.BIDAR@sante.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 15 décembre 2023 16:26

Objet : TR: ARS | Sérialisation Connexions et transactions : Décembre 2023

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'important travail réalisé avec les établissements de santé concernés.

A ce stade, en métropole :

- le taux de connexion est de 77% depuis l'entrée en vigueur du règlement délégué et de 57% au cours des 3 derniers mois ;
- le taux de transaction est de 59% depuis l'entrée en vigueur du règlement délégué et de 55% au cours des 3 derniers mois.

Veuillez trouver ci-joint les éléments consolidés du mois de décembre 2023 (confidentiel).

Aussi, afin de poursuivre la démarche de mise en conformité, nous vous demandons de :

- Relancer les PUI non enregistrées pour qu'ils effectuent les démarches auprès de FMVO ;
- Demander aux PUI enregistrées d'engager les démarches de connexion ;
- Demander aux PUI disposant d'un certificat de connexion invalide, de solliciter France MVO pour le renouveler (onglet certificat) ;
- Solliciter les PUI déjà connectées d'engager la démarche de désactivation des boîtes ;
- Nous signaler les PUI « satellites » éventuellement rattachées à des « PUI pivots » et non concernées par le dispositif de sérialisation.

Pour votre information la DGOS a sollicité un délai supplémentaire auprès de la Commission Européenne, avec un nouvel échéancier de mise en conformité :

- Objectifs fin décembre 2023 : 90% des PUI connectées et 60% des PUI actives ;
- Objectifs fin du premier trimestre 2024 : 100% des PUI connectées et 80% des PUI actives.

Pour rappel, un échange court est prévu ce **mercredi 20 décembre de 13h00 à 13h30**.

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou complément d'information.

Bien à vous,

Bast Bidar et Amélie Périnaud

De : BIDAR, Bast (DGOS/SOUS-DIR PILOTAGE PERFORMANCE/PF2)

Envoyé : mercredi 22 novembre 2023 18:06